

Vendredi 25 mars 2022

### Particules PM10



Samedi 26 mars 2022

### Particules PM10



**pas d'épisode de pollution**



### information et recommandations

Dépassement du seuil d'information et recommandations  
**Particules PM10** (moyenne journalière) :  
50 µg/m<sup>3</sup>



### alerte sur persistance

Dépassement du seuil d'information et recommandations 2 jours et plus  
**Particules PM10** (moyenne journalière) :  
50 µg/m<sup>3</sup> prévu le jour-même et le lendemain



### alerte

Dépassement du seuil d'alerte  
**Particules PM10** (moyenne journalière) :  
80 µg/m<sup>3</sup>

## Explication de l'épisode et évolution

**Polluant concerné : particules PM10**



Les **particules PM10** sont des particules en suspension. Origines principales : activités économiques (industrielles et agricoles), trafic automobile, chauffage.

Atmo Hauts-de-France prévoit un épisode de pollution aux particules PM10 sur le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Le niveau d'alerte sur persistance sera atteint pour le Pas-de-Calais et la Somme, aujourd'hui et demain. Le niveau d'alerte devrait être atteint pour le Nord, aujourd'hui et demain.

Cet épisode de pollution a commencé le lundi 21 mars sur le Nord et le Pas-de-Calais.

En plus des émissions de notre territoire, cet épisode s'explique également par une arrivée de masse d'air chargée en particules provenant de l'Est. Les conditions météorologiques actuelles (anticyclone, inversions de température matinales, faible hauteur de mélange) ne permettent pas une bonne dispersion des polluants dans l'air.

Cet épisode est caractérisé par des sources multiples : émissions locales (chauffages au bois et trafic), particules secondaires (nitrate d'ammonium et aérosols organiques secondaires)

Au vu des concentrations mesurées sur la matinée du 25 mars, des modèles de prévision et des conditions météorologiques, les niveaux de particules devraient rester similaires sur la journée du 26 mars.

## Mesures préfectorales



Les **Préfets** informent que les mesures recommandées ou obligatoires pour la réduction des émissions de polluants, adaptées selon la situation, sont disponibles auprès des préfetures de département.

**L'ensemble des recommandations est disponible sur les sites Internet des préfetures.**

## Recommandations comportementales

De façon générale, il est recommandé :



d'utiliser les moyens de transport les moins polluants : vélo, transports en commun, covoiturage...



de réduire la vitesse de circulation.



de réduire les émissions de polluants des acteurs économiques (industrie et agriculture).



Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre, et ce, toute l'année.



de maîtriser vos consommations énergétiques liées au chauffage (notamment au bois, émetteur de polluants atmosphériques).

### Recommandations sanitaires



L'Agence Régionale de Santé rappelle les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.



#### Pour la population à risques :

(nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires, personnes sensibles lors des pics de pollution)

#### Pour les particules PM10 :

- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- privilégiez les activités modérées

#### Pour l'ozone :

- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.



#### Pour la population générale :

##### Pour les particules PM10 :

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

##### Pour l'ozone :

- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

##### Dans tous les cas :

**en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.**

### Question / Réponses



#### Peut-on sortir avec un nourrisson pendant un épisode de pollution ?

Les sorties à l'extérieur peuvent être maintenues mais de durée limitée, et à l'écart des sources de pollution (axes routiers).



#### Peut-on continuer à aérer son logement pendant un épisode de pollution ?

En cas de pic de pollution, il est recommandé **poursuivre les pratiques habituelles d'aération** et de ventilation : aérer son logement 10 à 15 minutes, une à deux fois par jour.



#### Est-il recommandé de porter un masque en épisode de pollution ?

Les masques sont souvent non-certifiés FFP1, notamment pour les cyclistes, donc quasi inefficaces vis à vis de la pollution atmosphérique. Il est plutôt recommandé de circuler calmement, et d'adapter son itinéraire, en s'éloignant des axes à fort trafic.

**Les recommandations ou obligations concernant le port du masque en lien avec l'épidémie de COVID sont quant à elles prioritaires et édictées par les autorités compétentes (ARS, Préfecture).**



#### Est-on également exposé à l'intérieur de son véhicule ?

L'habitacle d'un véhicule ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur, et concentre même les polluants à l'intérieur. Il est recommandé d'**aérer régulièrement son véhicule** pour réduire la concentration des polluants à l'intérieur. Il est toutefois préférable d'éviter d'aérer son véhicule à proximité de sources de pollution (trafic dense, tunnels), et pendant les moments de la journée où le niveau de pollution est le plus élevé.

### Contacts

#### Prévisions



#### Atmo Hauts-de-France

<https://www.atmo-hdf.fr>  
06 76 41 28 61

> S'abonner gratuitement aux alertes

Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.

Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques.

#### Mesures d'urgence



##### Préfectures

**Aisne**  
03 23 21 82 82

**Nord**  
03 20 30 59 59

**Oise**  
03 44 06 12 34

**Pas-de-Calais**  
03 21 21 20 00

**Somme**  
03 22 97 80 80

#### Effets sur la santé



#### Agence Régionale de Santé

<https://www.hauts-de-france.ars-sante.fr>

03 62 72 86 27